

Engagements en matière de développement durable

Mesures à appliquer à l'Office de Tourisme

Considérant que l'environnement concerne chacun d'entre nous, nous vous remercions d'appliquer ces quelques règles au quotidien.

1 Éclairage et matériel électrique

- Le matériel électrique : PC et photocopieur doivent être éteints le soir à la fermeture de l'OT
- Aucun appareil ne doit rester en veille
- Si dans la journée, l'absence à un poste est prolongée, les postes informatiques doivent être éteints systématiquement
- L'éclairage est mis en fonction uniquement en cas de nécessité et éteint lorsque l'OT est fermé

2 Économie papier

- Les impressions doivent être réalisées uniquement en cas de nécessité
- Le mode recto-verso est à privilégier afin de limiter les impressions
- Les feuilles vierges des documents périmés doivent être utilisées en brouillon

3 Transports en commun

- Le covoiturage et les transports en commun sont à préconiser pour assister à des réunions et participer à des actions extérieures
- Les conseillers en séjours doivent sensibiliser les visiteurs aux déplacements en transports en commun